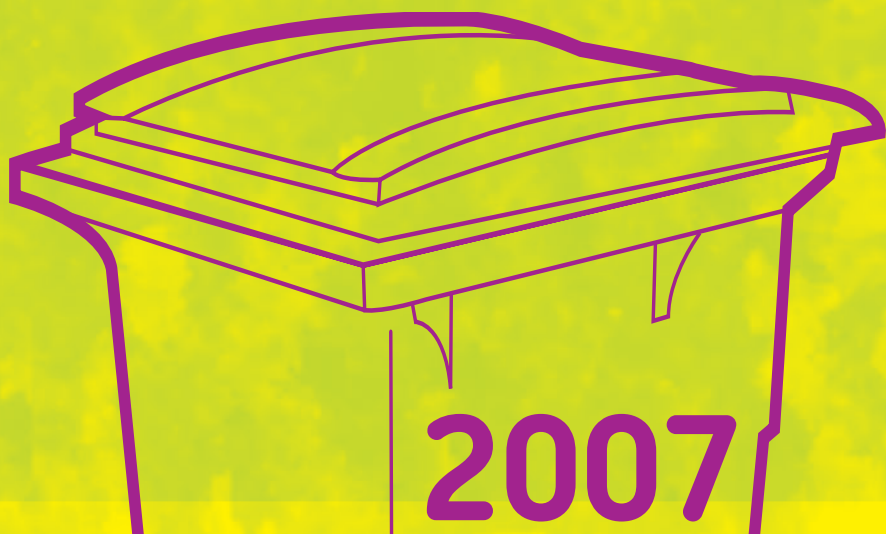



Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à Paris



Sommaire

Le rapport présenté ci-après répond à l'obligation faite au maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. C'est également un des outils d'information de la transparence de la gestion des déchets des ménages à Paris.

Avant-propos		page 4
La prévention des déchets		page 5
Les déchets à Paris		page 7
La collecte des déchets		page 10
Le traitement des déchets		page 21
Les indicateurs financiers		page 27
Glossaire		page 30

Avant-propos

En 2007, les services de la propreté ont collecté un peu plus de 1,2 million de tonnes de déchets à Paris, soit une très légère augmentation de 0,25 % par rapport à 2006. La tendance est à la stabilité à la stabilité malgré une légère augmentation de la population. Ce qui montre un effort de prévention des déchets.

Cette année, les performances de tri par habitant ont encore connu une hausse sensible (plus de 6 %). Toujours dans la perspective d'améliorer la qualité et la quantité de déchets triés, la ville a réédité le mémo du tri qu'elle a envoyé aux 800 000 foyers parisiens.

Elle a recruté une cinquantaine d'ambassadeurs du tri, chargés de diffuser l'information dans les immeubles parisiens et intensifié le contrôle de la qualité des bacs. Grâce à leurs interventions, de nombreux bacs ont été refusés à la collecte, ce qui a amélioré la qualité globale des collectes.

2007 a également été l'année du vote du plan de prévention des déchets par le Conseil de Paris à l'unanimité. Ce plan marque une nouvelle étape dans la gestion des déchets parisiens avec la mise en place d'une politique de prévention et de réemploi.

FAITS MARQUANTS EN 2007

1°) L'ensemble du territoire parisien bénéficie de la collecte bihebdomadaire des bacs à déchets recyclables.

2°) Ouverture d'Isséane à l'automne 2007, le nouveau centre du SYCTOM à Issy-les-Moulineaux, qui traite les déchets produits par 1 million d'habitants : les ordures ménagères dans l'unité d'incinération avec valorisation énergétique et les collectes sélectives dans le centre de tri.

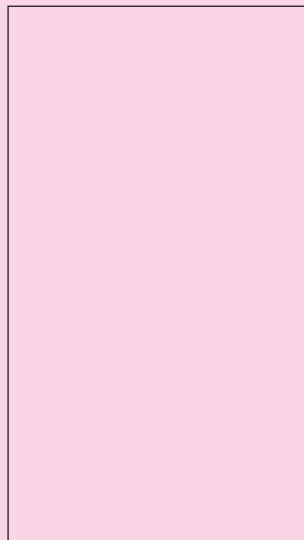
3°) Grande campagne sur le tri dont le principe reposait sur « à chaque déchet la couleur de sa poubelle » et qui reposait sur un dispositif complet de supports de diffusion.

4°) Diffusion à plus de 800 000 foyers parisiens, du nouveau mémo du tri 2007, via le magazine « À Paris ».

5°) Adoption du plan de prévention des déchets pour Paris par le conseil de Paris en décembre 2007.

6°) Embauche d'une cinquantaine d'ambassadeurs du tri et de la prévention.

7°) Aide technique des services de la propreté pour aider les cafetiers et restaurateurs à gérer les mégots sur la voie publique, en préfiguration de la campagne de communication et d'information de 2008.



Et demain, en 2008

- ▶ **« Stop pub »** : Renouvellement de l'opération en 2008. En collant l'autocollant STOP Pub sur leur boîte aux lettres, les Parisiens signifient leur refus de recevoir du courrier non adressé (publicités, prospectus...).
- ▶ **Opération « foyers témoins » dans le 11^{ème} arrondissement de Paris** : Pendant 4 mois, 50 familles volontaires vont peser leur production de déchets (ménagers, recyclables, etc.). Le premier mois ils mesureront leur quantité de déchets sans rien changer à leurs habitudes. Pendant les 3 mois qui suivront, ces familles vont appliquer des gestes simples (consommation, actes d'achats, tri) qui devraient leur permettre de réduire significativement leur production de déchets. Les résultats seront quantifiés et comparés et permettront d'évaluer à quel point, au quotidien, tout citoyen éco-responsable peut agir pour l'environnement. Les résultats serviront à construire la stratégie pour tout Paris.
- ▶ Une importante **opération test** de réduction des déchets va être mise en œuvre sur une population de 50 000 Parisiens.
- ▶ **4^{ème} biennale du tri et de la propreté**. Organisation de la 4^{ème} semaine du tri et de la propreté à Paris, sur la place de l'Hôtel de Ville à l'automne 2008. Un espace de plus de 2 000 m² entièrement dédié aux déchets et à la propreté à Paris
- ▶ **« Un pour un »** : Lancement d'une campagne sur l'obligation faite aux distributeurs de reprendre les équipements électriques et électroniques usagés, pour tout achat d'un produit neuf équivalent.
- ▶ **Campagne « mégots »**. Afin de lutter contre la prolifération de mégots dans les rues, à la suite de l'interdiction de fumer dans les lieux publics dès le 1^{er} janvier 2008 la Ville de Paris va mener deux campagnes de sensibilisation vers les usagers des cafés, bars et lieux de convivialité.
- ▶ **« La propreté est l'affaire de tous »**. La propreté sera une priorité de la municipalité. Il s'agira de construire un véritable partenariat entre les services municipaux et les citoyens, pour une ville plus propre.

Focus : les ressourceries

En matière d'élimination des encombrants, la Ville soutient la mise en place de ressourceries dans la Capitale. Ces établissements sont des points où les particuliers peuvent venir déposer des objets (électroménager, meubles, quincaillerie, livres, textiles...) dont ils souhaitent se débarrasser mais qui peuvent être encore utilisés, réparés ou en partie réemployés, ou recyclés.

Durant l'année 2007 la ressourcerie « l'Interloque » basée dans le 18^{ème} arrondissement a collecté 81 tonnes d'encombrants. Sur ce total environ 43 tonnes ont été réemployées, 21 tonnes recyclées, et 4 tonnes réutilisées en interne (art & décoration). Enfin les 13 tonnes (20 %) qui n'ont pu être valorisées ont été incinérées. Par ailleurs l'Interloque a sensibilisé 2 725 personnes correspondant à 1 786 heures de formation. Enfin, 58 personnes ont bénéficié du dispositif de redynamisation (réinsertion de personnes en difficulté), dont 29 nouvelles personnes arrivées en 2007.

Les régies de quartier

Au nombre de sept sur Paris, les régies sont implantées dans les quartiers parisiens « Politique de la Ville ». Ces structures associatives regroupent les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les associations locales, les entreprises et les habitants. Elles ont pour mission de concilier insertion professionnelle et dynamisation économique locale.

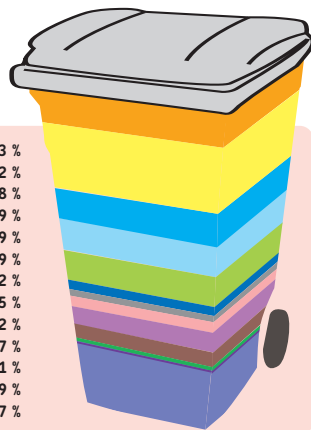
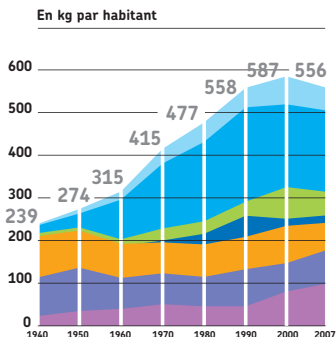
Sur avis de l'A.N.P.E., les Régies de quartier peuvent orienter des personnes en difficultés professionnelles, vers des contrats d'insertion à l'échelle du quartier, avec rémunération au SMIC horaire. Elles sont soutenues financièrement par l'Etat et le Département de Paris dans le cadre de ces emplois aidés.

Les déchets à Paris

> LE GISEMENT

■ COMPOSITION DE LA POUBELLE PARISIENNE

2007 = 1 204 144 t collectées soit **556 kg / hab.**



La production de déchets depuis 1940

La composition de la poubelle parisienne est reconstituée à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte.

■ PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR ARRONDISSEMENT EN 2007

Arrt	Population (*)	Taux habitat Vertical	Production totale de déchets en kg/habitant			
			2004	2005	2006	2007
1 ^{er}	17 700	54 %	1 511	1 493	1 488	1 453
2 ^e	20 700	59 %	1 462	1 435	1 437	1 362
3 ^e	35 100	62 %	695	694	683	673
4 ^e	28 600	64,1 %	767	770	773	829
5 ^e	60 600	78,7 %	615	612	606	591
6 ^e	45 200	62 %	777	767	781	782
7 ^e	55 400	71 %	694	685	696	694
8 ^e	38 700	48,6 %	1 608	1 636	1 630	1 643
9 ^e	58 700	70,1 %	788	807	790	809
10 ^e	88 800	81,4 %	624	611	611	616
11 ^e	152 500	87,3 %	554	549	555	542
12 ^e	138 300	90,9 %	499	504	484	486
13 ^e	181 300	92,8 %	469	467	452	445
14 ^e	134 700	86,4 %	491	488	485	479
15 ^e	232 400	92,5 %	470	468	454	451
16 ^e	149 500	80,4 %	553	551	597	596

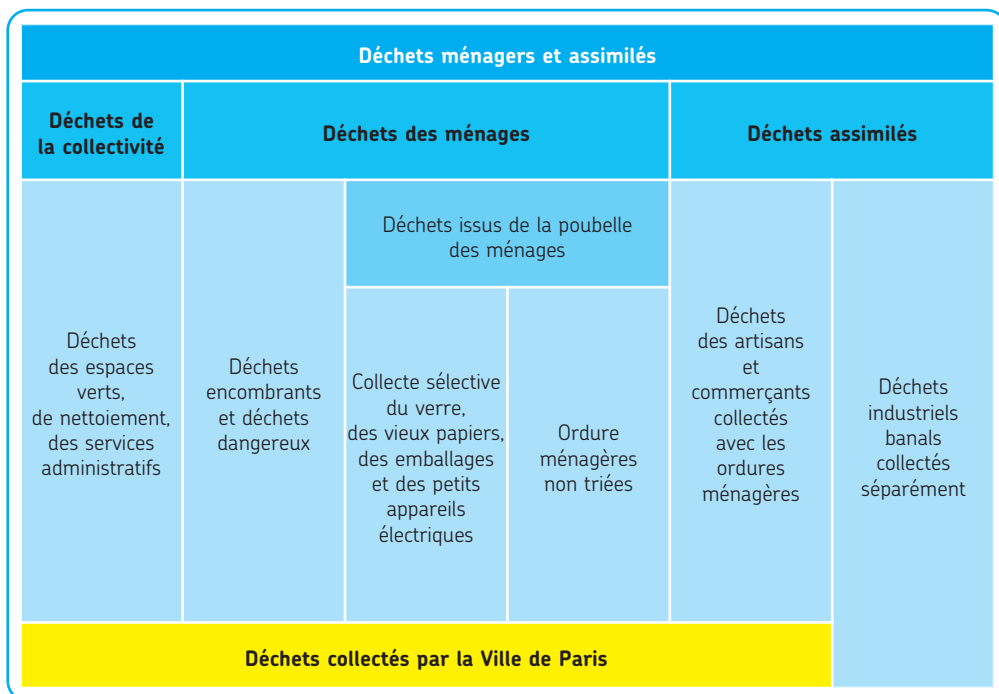
17 ^e	160 300	82 %	520	509	529	541
18 ^e	188 700	89 %	491	494	483	475
19 ^e	187 200	91,5 %	477	470	434	437
20 ^e	191 800	88,9 %	437	437	426	421
Total	2 166 200	84,1 %	566	564	558	556

* Pour 2007 cette estimation est issue des enquêtes annuelles de recensement de 2004, de 2005, de 2006 et de 2007 effectuées chacune sur un échantillon annuel de 8 % de logements. Pour 2006 la population est issue des résultats INSEE 2005, soit 2 153 600 habitants. Pour 2005 et 2004 c'est le résultat INSEE 1999, soit 2 125 246 habitants.

Le ratio kg/habitant/an inclut déchets ménagers et professionnels collectés par la Mairie de Paris, (cf. tableau sur l'organisation générale en page suivante), ce qui explique des disparités notables dans les arrondissements à forte activité économique mais à faible population tels que les 1^{er}, 2^e et 8^e arrondissements.

Ainsi, on estime à 400 000 tonnes, soit 1/3 des déchets collectés par la Ville, les déchets produits uniquement par les entreprises et commerces de la Capitale. En ôtant cette part non négligeable dans le calcul, le poids de déchets produits annuellement par Parisien est égal à **373 kg**, résultat conforme à la moyenne nationale.

> L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

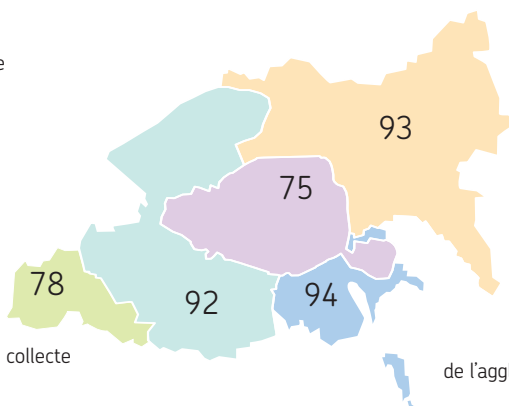


La Ville de Paris collecte les déchets



Le SYCTOM de l'agglomération parisienne traite les déchets

Le Conseil de Paris vote la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale des professionnels pour l'enlèvement des déchets non ménagers (contrats DNM). La Ville de Paris organise la collecte des déchets.



Le SYCTOM de l'agglomération parisienne (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) a été créé en 1984. La Ville de Paris et 84 autres communes adhérentes lui ont délégué leurs compétences de traitement des ordures ménagères.

Le Comité du SYCTOM de l'agglomération parisienne, présidé par François Dagnaud, comprend 38 élus dont 12 conseillers de Paris.

Population desservie à Paris :

2 166 200 habitants

Population desservie par le SYCTOM :

5 580 000 habitants

La collecte des déchets

À Paris, l'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau. En 2007, les services municipaux ont ainsi assuré en régie la collecte dans les 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements. La collecte des 2^e, 3^e et 19^e arrondissements a été assurée en organisation mixte ; celle des autres arrondissements a été réalisée par des entreprises privées.

> LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

En 2007, la collecte des déchets des ménages s'est faite :

soit en porte-à-porte :

- pour les ordures ménagères et assimilées > bacs à couvercles verts ramassés quotidiennement ;
- pour le verre > bacs à couvercle blanc ramassés une fois par semaine ;
- pour les déchets recyclables hors verre (papier, carton, bouteilles plastiques, etc.) > bacs à couvercle jaune ramassés deux fois par semaine.

Dans ces 3 cas, les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés, mis à disposition par la Ville de Paris dans l'ensemble des immeubles. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 750 litres et la dotation par immeuble est fonction des besoins constatés.

soit en apport volontaire :

- pour le verre > colonnes à verre situées sur la voie publique ;
- pour les déchets recyclables, > apport dans les deux espaces propreté de la ville ;
- pour les déchets recyclables, les encombrants et les produits toxiques > apport dans les cinq déchetteries de la Ville.

soit sur appel :

- pour les encombrants et pour les produits dangereux > prise en charge en pied d'immeuble par les services de propreté sur rendez-vous auprès du serveur Paris Info Mairie 39 75 ou en ligne sur paris.fr.

> NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS

■ RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉCHETS

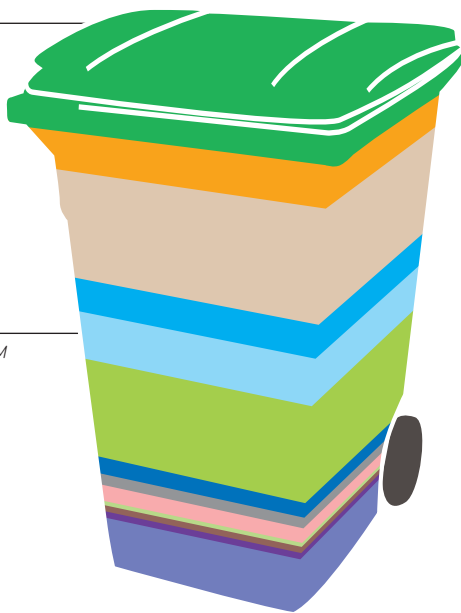
Décomposition des tonnages	2005	2006	2007
Ordures ménagères et assimilés	998 009	988 948	981 388
Bac à couvercle vert	905 826	892 179	887 216
Détritus des marchés	18 400	17 900	17 710
Autres déchets collectés sur voie publique	57 874	61 216	60 319
Déchets des services de la Ville de Paris	8 026	3 845	3 974
Recyclables déclassés en ordures ménagères	7 883	13 808	12 169
Déchets recyclables triés (bacs jaunes)	57 296	65 243	72 517
Verre (bacs blancs + colonnes)	52 880	55 035	57 849
Encombrants et déchetteries	83 416	87 659	88 748
des ménages (Collecte voie publique et apport en déchetterie)	79 116	83 005	84 971
des services de la Ville de Paris	4 300	4 654	3 777
Déchets verts incinérés (*)	6 933	4 784	3 469
Déchets toxiques en quantités dispersées	286	210	173
Total	1 198 820	1 201 879	1 204 144

(*) La baisse de déchets verts incinérés par le SYCTOM depuis 2005 est liée à leur réorientation dans des filières de valorisation organique (compostage, paillage, ...) par le biais de marchés privés. A terme l'incinération des déchets verts devrait disparaître.

■ LES ORDURES MÉNAGÈRES : COMPOSITION DU BAC VERT

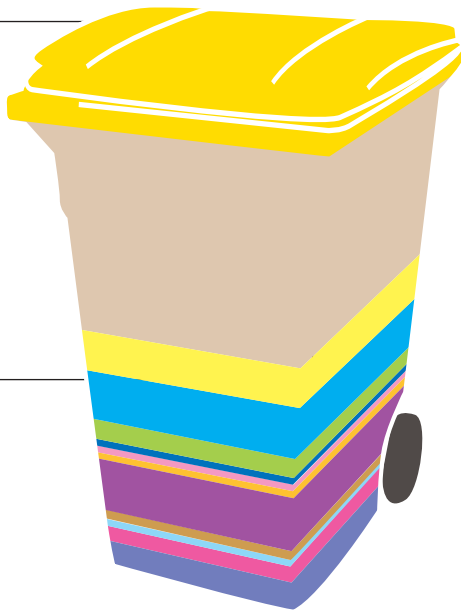
■ Déchets fermentescibles	13,3 %
■ Papiers, journaux, magazines	23,3 %
■ Cartons	12,2 %
■ Verre	6,1 %
■ Plastiques et composites	12,4 %
■ Métaux	3 %
■ Vêtements et textiles usagés	2,4 %
■ Textiles sanitaires	4,3 %
■ Gravats et inertes	2,8 %
■ Bois	3,1 %
■ Déchets spéciaux	0,6 %
■ Fines < 20 mm	16,5 %

La composition du contenu du bac vert est analysée selon un MODECOM (méthode de caractérisation des OM mise au point par l'ADEME)



■ LES DÉCHETS RECYCLABLES : COMPOSITION DU BAC JAUNE

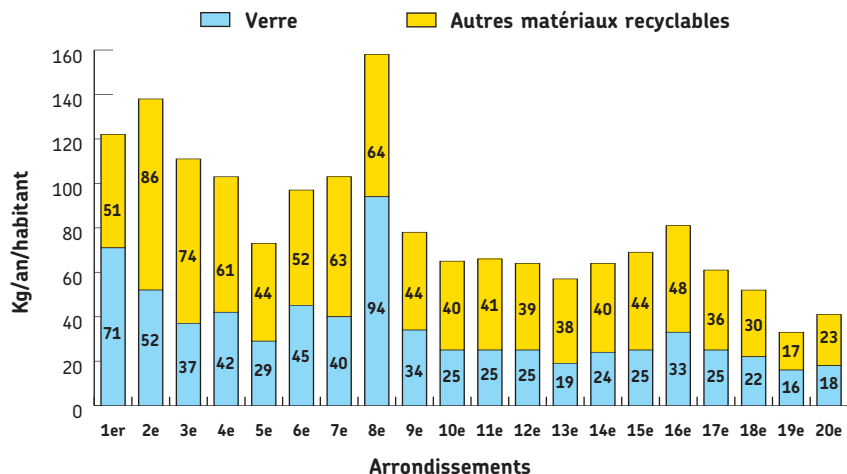
Recyclables	79,9 %
■ Journaux, magazines	52,7 %
■ Autres papiers	9,3 %
■ Cartons	11,2 %
■ Plastiques	4,1 %
■ Métal	1,1 %
■ Tetrabrick	0,8 %
■ PAM (ou PEM)	0,7 %
Refus de tri	20,1 %
■ Ordures ménagères	11,7 %
■ Sacs et films plastiques	1,5 %
■ Verre	1 %
■ Autres erreurs de tri	2,6 %
■ Fines	3,3 %



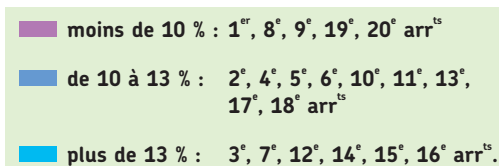
> PERFORMANCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

■ RÉPARTITION DES MULTIMATÉRIAUX ET DU VERRE

Répartition par arrondissement des déchets recyclables collectés (en kg/an/habitant)



■ PART DES DÉCHETS RECYCLABLES SUR LE TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS



Dans les 2^e et 3^e arrondissements, où la part des déchets professionnels est très importante en raison d'une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 5 jours par semaine pour les emballages des commerçants grossistes permet d'atteindre une bonne performance de tri dans l'arrondissement.

■ ÉVOLUTION DES PERFORMANCES (en kg/hab.)

Année	2005	2006	2007
Déchets recyclables (hors verre)	30,7	36,7	39
Verre	24,9	25,6	27
Total	55,6	62,3	66

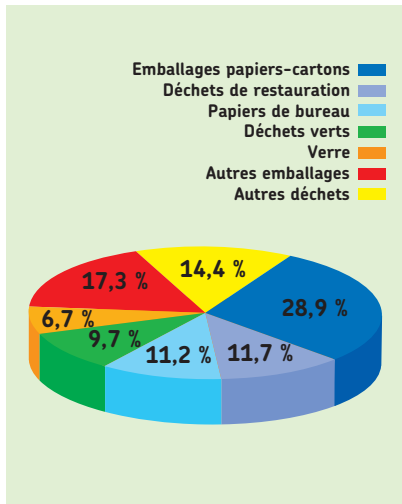
Les quantités de déchets triés pour 2007 continuent de progresser(+ 6 %) suite à l'extension de la collecte bihebdomadaire du bac jaune dans tous les arrondissements.

> LA GESTION DES DÉCHETS NON MÉNAGERS (DNM)

A Paris, on estime leur gisement à 400 000 tonnes. Sur le plan réglementaire, l'élimination de ces déchets relève de la responsabilité des entreprises. Toutefois pour des raisons de commodité, la Ville de Paris propose un service payant de collecte de ces déchets, réalisé en même temps que la collecte des ordures ménagères. Les déchets sont stockés dans des bacs spéciaux à couvercle beige.

Le nombre de contrats DNM, se monte à 2 902 pour le dernier trimestre 2007 pour une quantité équivalente à 125 000 tonnes.

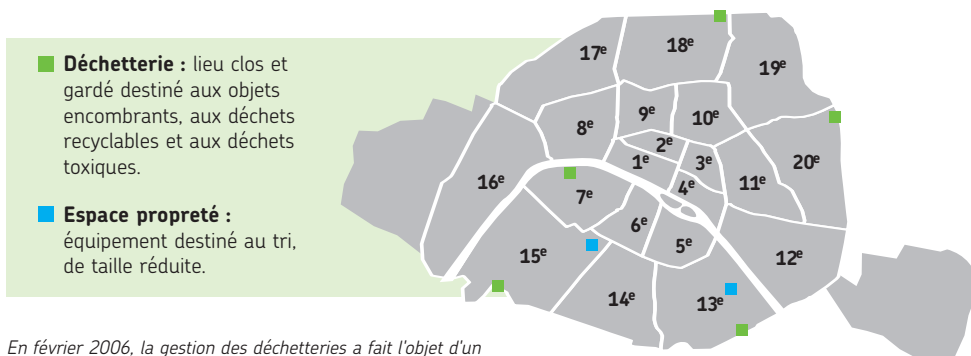
Une réforme tarifaire de la redevance spéciale a été votée lors des délibérations des 16 et 17 Juillet 2007 avec application au 1^{er} Octobre 2007. Cette délibération modifie le dispositif tarifaire de la gestion des déchets des professionnels afin de prendre en compte le tri de leurs déchets en les intégrant à la collecte sélective. Les professionnels disposent dorénavant d'un bac jaune pour trier leurs déchets recyclables.



> LA GESTION DES ENCOMBRANTS ET DES PRODUITS TOXIQUES

L'apport volontaire en

La Ville de Paris met à disposition des Parisiens, 5 déchetteries et 2 espaces propreté en accès gratuit. Ces espaces de collecte en apport volontaire permettent, d'une part, la récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants, en vue de leur valorisation en filière de recyclage ou en centre de tri et, d'autre part, de collecter les produits toxiques (batteries automobiles, piles, etc.) afin de les acheminer vers les filières de traitement spécialisées, empêchant la dispersion des produits toxiques par dépôt sauvage ou par incinération.



En février 2006, la gestion des déchetteries a fait l'objet d'un renouvellement de marché : sur 5 déchetteries, 2 sont gérées par la société **DERICHEBOURG-POLYURBAINE** (Quai d'Issy et Poterne des Peupliers), 1 par la société **EPES** (Pte de la Chapelle), et 2 sont en régie (Invalides et Pte des Lilas). Avec ces nouveaux marchés, il a été mis fin à la mise à disposition de caissons mobiles sur voie publique pour le regroupement puis le transfert des encombrants.

Dans le souci d'optimiser la gestion des objets encombrants et de mieux faire connaître aux Parisiens le service gratuit offert par les déchetteries, les petits véhicules de collecte des encombrants ont été équipés début 2006 de bâches latérales sur lesquelles on peut lire : « Pour vos encombrants, 2 solutions : le rendez vous par le 3975 ou paris.fr ou l'apport en déchetterie (suivie du nom de la déchetterie la plus proche) ». Ce sont près de 200 porters qui sillonnent Paris, indiquant le nom de la déchetterie la plus proche.

... ou la prise en charge à domicile

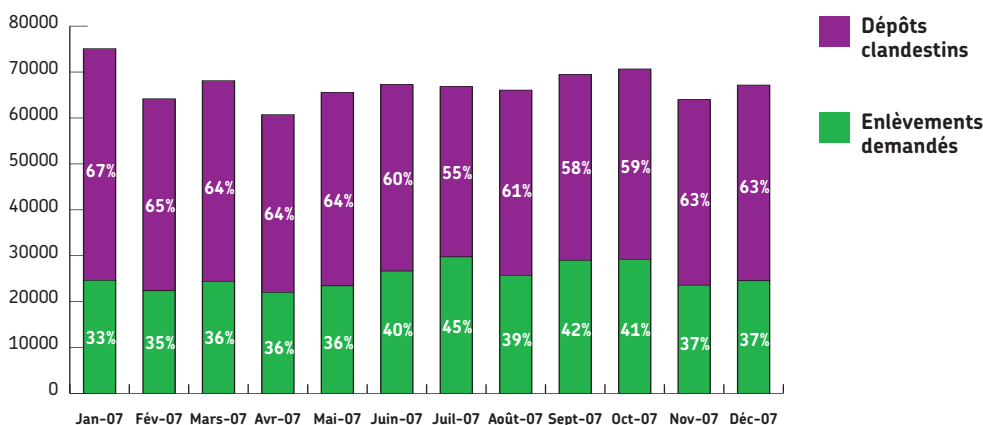
Pour les Parisiens qui ne peuvent se rendre en déchetterie, ils peuvent demander l'enlèvement de leurs encombrants au pied de l'immeuble simplement en téléphonant au 3975 et, depuis mars 2006, à tout moment directement en ligne sur Paris.fr, grâce au déploiement d'un logiciel de gestion centralisée pour l'enlèvement des encombrants, commun à tous les opérateurs. Ce logiciel intitulé RAMEN pour « Ramassage des Encombrants » permet ainsi une planification plus aisée des itinéraires d'enlèvement, un suivi en temps réel des services réalisés, de visualiser sur une carte les dépôts signalés ainsi que les dépôts sauvages « récurrents ». Par ailleurs, cette nouvelle application informatique représente une aide pour les exploitants notamment : obtenir rapidement une connaissance du gisement, adapter les moyens humains et matériels à la collecte des objets encombrants selon les secteurs et donc fournir une meilleure réactivité au service du Parisien.



Que le RDV soit pris par le 3975 ou sur Paris.fr, l'enlèvement à domicile est réalisé dans la 1/2 journée suivante. Ce « plus » apporté aux Parisiens et la facilité de prise de RDV grâce à la mise en place de RAMEN, relayée par une communication d'envergure en octobre, ont montré leur efficacité : d'à peine 25 % au début 2006, les demandes d'enlèvement signalées ont atteint 45 % en 2007. L'information sur ce service a également été faite auprès de l'ensemble des bailleurs et syndics d'immeubles parisiens par diffusion systématique d'affiches et lors du Salon annuel de la Copropriété.

Bilan de l'application RAMEN

Enlèvements



Sur l'année 2007, les objets encombrants collectés étaient constitués notamment de 46 800 téléviseurs, 31 000 réfrigérateurs, 18 400 aspirateurs, 94 000 matelas, 69 800 chaises et 82 000 palettes en bois. Pour l'année 2008, la collecte des encombrants de la catégorie des « déchets électriques et électroniques » devrait baisser avec l'obligation de reprise du « 1 pour 1 » faite aux distributeurs.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Fin 2006, l'obligation a été faite aux producteurs de prendre en charge l'élimination des DEEE et aux distributeurs de récupérer l'ancien équipement pour tout achat d'un produit neuf. L'objectif est d'atteindre un traitement de 4 Kg de DEEE par habitant et par an soit environ 8 800 tonnes pour la seule commune de Paris.

C'est ainsi qu'en 2007, la ville a conclu avec l'éco-organisme OCAD3E une convention de récupération des DEEE dans ses 5 déchetteries et ses 7 points de regroupements des objets encombrants. Des dispositifs de tri ont été mis en œuvre sur chaque site pour assurer les enlèvements au quotidien. Des aides financières sont apportées par OCAD3E, pour la communication auprès de la population, le tri et la collecte.

Bilan quantitatif

Catégorie de déchet	Mode de collecte	% en poids
Tout venant	Sur appel et déchèteries	85
Gravats	Dépôts sauvages et déchetteries	8
Ferrailles	Dépôts sauvages et déchetteries	4
Papiers cartons	Déchetteries	2
DEEE	Déchetteries	< 1
Bois	Déchetteries	< 1

Les objets encombrants des ménages sont dirigés vers les centres de tri du SYCTOM pour la récupération de certains matériaux :

- les ferrailles sont acheminées directement vers les filières spécifiques de recyclage.
- les gravats (des particuliers) font l'objet d'un tri dans des centres dédiés.

Pour améliorer les performances du recyclage et limiter l'enfouissement, la Ville de Paris prévoit de multiplier le nombre de déchetteries, en créant des structures de proximité de plus petite échelle, intégrées dans le paysage urbain et accessibles à pied. Ces mini déchetteries intégreront un système de ressourceries associées.

> LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

■ LES AGENTS : LES DIFFÉRENTS MÉTIERS ET LA FÉMINISATION

Répartition (*)	Entreprises		Régie	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Éboueurs	2	449	188	4 739
Conducteurs	2	351	3	669
Chefs d'équipe	0	4	15	535
Agents de maîtrise	1	45	13	314
Total	5	849	219	6 257

(*) Les effectifs sont comptabilisés au 31/12/2007

■ LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA PROPRETÉ :

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter et nettoyer les rues.
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires) et le nettoyage.
- Les ambassadeurs et médiateurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri. En 2007, ils étaient 62 à exercer cette fonction.
- Le C.A.P.P. : Les agents de la Ville de Paris en charge du nettoyage des rues ne peuvent maintenir la Ville propre qu'avec une participation active des parisiens. Cette participation, n'étant pas toujours spontanée chez les riverains, le C.A.P.P. est amené à verbaliser en cas de non respect de la législation. Toutefois, Le C.A.P.P. a enregistré une baisse de 5 % dans le nombre de procès-verbaux qu'il a dressés à l'encontre des Parisiens en 2007.

■ LA FÉMINISATION DES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ

Le service technique de la propreté de Paris, comme tout secteur à caractère essentiellement technique, présente un faible taux de féminisation. Pourtant, depuis 2002, et l'ouverture aux femmes du métier d'éboueur, la part de femmes en poste ne cesse d'augmenter.

En 2007, elles étaient 219 à exercer les fonctions d'éboueur et toujours plus nombreuses à postuler. Pour les accueillir au mieux les ateliers sont progressivement adaptés, notamment par la réalisation de vestiaires et sanitaires séparés.

■ IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES

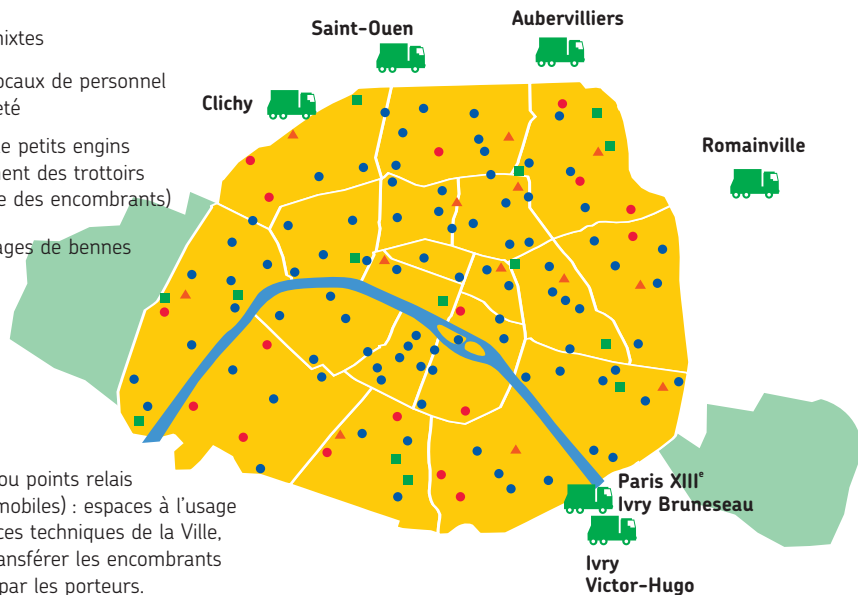
● Ateliers mixtes

● Ateliers locaux de personnel de propreté

▲ Ateliers de petits engins (nettoyement des trottoirs et collecte des encombrants)

Garages de bennes

■ Terrains ou points relais (fixes et mobiles) : espaces à l'usage des services techniques de la Ville, pour y transférer les encombrants collectés par les porteurs.



■ LES VÉHICULES

À Paris, 520 bennes, toutes conformes aux normes françaises et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit, assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elles sont équipées de caissons de 7 à 22 m³ pour s'adapter à la topographie des voies parisiennes.

TYPES DE VÉHICULES	RÉGIE	ENTREPRISES (1)	Total
Bennes (OM, MM, Verre)	249	257	506
dont GNV	158	250	408
électriques	18	0	18
diesel	73	7	80
Bennes pour encombrants	14	0	14
dont GNV	8	0	8
Utilitaires pour collecte encombrants	182	16	198
Laveuses (chaussée + trottoir)	243	29	272
dont GNV	39	28	67
Aspiratrices (chaussée + trottoir)	221	16	237
dont GNV	69	15	84
Total (2)	909	318	1227

(1) Lors du renouvellement des marchés de collecte du verre en 2006 il a été stipulé que tous les véhicules de collecte des entreprises devaient fonctionner au GNV.

(2) Depuis l'augmentation en 2006 du parc de bennes due à la collecte bi-hebdomadaire du bac jaune le parc reste stable en 2007.

■ CARACTÉRISTIQUES DES VÉHICULES

Caractéristiques des bennes

Type de benne	Volume	Poids total en charge	Charge utile	Dimensions
Voie étroite	6 à 11 m ³	16 à 17 t	> 2 t	Largeur < 2,24 m
Voie moyenne	11 à 14 m ³	16 à 17 t	> 6 t	Largeur < 2,42 m
Voie large	14 à 17 m ³	19 t	> 7 t	Conforme code de la route
Voie extra large	> 17 m ³	26 t	> 10 t	Conforme code de la route

Le ramassage des déchets en nombre de sorties de véhicules par jour :

Collecte OM : 304 sorties le lundi - 269 de mardi à vendredi - 241 le samedi et 167 le dimanche (en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi) parcourant environ 600 itinéraires. Chaque benne effectue au moins 2 itinéraires par sortie. Le remplissage des bennes étant meilleur en 2007 qu'en 2006, on comptabilise moins de sorties de bennes pour la collecte des OM.

Collecte MM : 387 sorties hebdomadaires pour les déchets recyclables (hors verre) contre 371 en 2006 suite au passage en C2 du 19^{ème} arrondissement. S'ajoutent à ces 387 sorties 11 réservées à la collecte des papiers et cartons des professionnels et des administrations, soit un total général de 398 sorties pour les déchets recyclables hors verre.

Collecte verre : 143 sorties hebdomadaires dont 38 spécifiques pour les GPV (gros producteurs de verre). Les modifications par rapport à 2006 sont liées au renouvellement du marché de collectes en décembre 2006.

Des véhicules moins polluants

La Ville de Paris s'est engagée depuis 2001 dans la diminution de la pollution due à son parc de véhicules et notamment aux véhicules de collecte.

Les différents mesures prises :

- Acquisition par la régie de bennes fonctionnant exclusivement au GNV.
- Lors des renouvellements des marchés de collectes, obligation pour les prestataires privés d'équiper la totalité de leur parc du même type de véhicules au terme d'une période transitoire d'un an.
- Pour les autres véhicules de propreté (petits utilitaires ou engins de nettoyage), l'acquisition de véhicules au GNV a également été privilégiée.

Les résultats obtenus fin 2007 indiquent que 63 % du parc régie et 97 % du parc privé sont équipés de bennes au GNV.

Le GNV est une énergie peu polluante, de la production à l'utilisation : sa combustion dans un moteur thermique produit ainsi 25 % en moins de CO₂ (gaz contribuant à l'effet de serre) par rapport aux carburants classiques, elle n'émet ni odeur ni fumées, ni benzène, ni toluène, ni butadiène, nocifs pour la santé. Le GNV permet une réduction sensible des nuisances sonores grâce aux très faibles vibrations émises par le moteur (moins 50 %). Il contribue ainsi au confort et au bien-être des utilisateurs de véhicules mais aussi des riverains. Bien que présentant un surcoût d'environ 20 % par rapport aux bennes fonctionnant au gazole, l'achat de bennes GNV fait l'objet de subventions de la Région Île-de-France. Cette différence est donc intégralement compensée.

■ LES BACS DE COLLECTE ET LES COLONNES À VERRE

Bacs de collecte

Les bacs sont mis gratuitement à la disposition des ménages par la Ville de Paris, et moyennant versement d'une redevance pour la collecte des entreprises sous contrat. Ils sont réparés ou remplacés sur simple demande.



Parc de conteneurs au 31/12/2007

Mis gratuitement à disposition des ménages						Attribués aux professionnels en contrat avec la Ville	
Bacs à couvercle vert (OM)		Bacs à couvercle jaune (MM)		Bacs à couvercle blanc (verre)		Bacs à déchets non ménagers (DNM)	
Nbre	Volume en litres	Nbre	Volume en litres	Nbre	Volume en litres	Nbre	Volume en litres
241 653	64 111 250	103 730	27 881 700	59 164	9 518 810	18 272	6 640 330

Les bacs sont fournis par deux sociétés : CITEC et Plastic Omnium qui en assurement également la maintenance et le renouvellement.

Société	Arrondissements	Date de fin de marché
CITEC Environnement	5 ^e - 6 ^e - 11 ^e - 12 ^e - 20 ^e	mars 2008
	8 ^e - 17 ^e	décembre 2009
PLASTIC OMNIUM	1 ^{er} - 2 ^e - 3 ^e - 4 ^e - 7 ^e - 15 ^e	décembre 2007
	9 ^e - 10 ^e - 13 ^e - 16 ^e	septembre 2008
	14 ^e - 18 ^e - 19 ^e	décembre 2009

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des déchets à Paris, les services de propreté avaient équipé en 2003 les bacs à couvercle jaune d'autocollants en braille permettant aux personnes non voyantes d'identifier ce bac et ainsi de pouvoir trier leurs déchets. Ces autocollants se révélant fragiles sur la durée, il a été demandé aux fournisseurs de bacs de faire directement graver les couvercles des bacs. La mise en place de ces nouveaux bacs se fait depuis au fur et à mesure des remplacements des bacs détériorés.

Par ailleurs plusieurs clauses environnementales ont été intégrées dans les marchés de fourniture des bacs dont les principaux aspects sont le recyclage des bacs hors d'usage, le niveau d'insonorisation des bacs (85,5 dB(A)), et l'utilisation de plastique recyclé dans leur fabrication.

Colonnes à verre :

1 045 colonnes à verre, insonorisées à 93 %, sont à disposition des Parisiens sur la voie publique dans tout Paris. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé) qui dessert 65 % des habitations. Le dispositif d'insonorisation a été un critère déterminant dans le choix de ces colonnes.

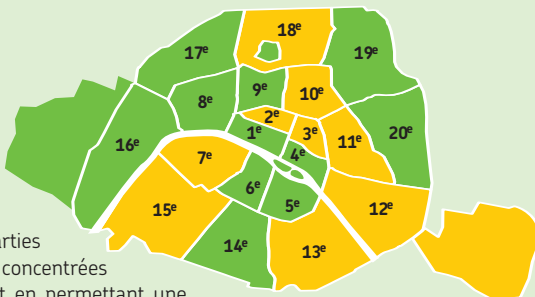
A l'occasion de la Fête de la Musique 2007, la DPE a mené une expérience d'« habillage » spécifique des 8 colonnes implantées sur les points les plus festifs et invitant le public à y déposer ses bouteilles en verre, lors des manifestations de rues, a été renouvelée et étendue à la Techno parade 2007.

Il existe également 13 colonnes à verre enterrées, dont 9 ont été implantées en 2007 dans les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 18^e et 19^e arrondissements. Ce dispositif présente de nombreux avantages par rapport aux colonnes dites « aériennes » : diminution sensible du bruit lors des dépôts de verre puisque le caisson se trouve dans le sol, accessibilité à tous (1,10 m de hauteur), diminution de l'encombrement au sol, plus d'esthétisme, et fréquence de vidage réduite car la capacité de contenance est supérieure.

Horaires de collecte :

Les collectes d'ordures ménagères et de produits recyclables (sauf verre) ont lieu dans la même tranche horaire.

Globalement la collecte s'effectue pour moitié le matin, et pour moitié en soirée. Lors des réorganisations progressives, les collectes matinales des ordures ménagères ont été réparties sur toute la tranche horaire au lieu de se trouver concentrées en début de matinée. Cette réorganisation, tout en permettant une économie substantielle de moyens, a permis de réduire, avant 6 heures, l'impact des nuisances sonores liées aux contraintes matinales.



Le matin ou le soir :

■ Le matin : 6 heures - 12 heures

■ Le soir : 17 heures - 23 heures

■ LES SOCIÉTÉS PRIVÉES ASSURANT UNE PARTIE DE LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables relève de prestataires privés pour les arrondissements suivants : 1^{er}, 4^e, 7^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 18^e. Dans trois arrondissements (2^e, 3^e et 19^e), les prestations privées se traduisent par la mise à disposition des bennes et des chauffeurs.

5 ^e , 6 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 12 ^e , 14 ^e , 16 ^e , 17 ^e et 20 ^e	Régie	Régie
2 ^e	Régie + Mise à disposition de bennes	Véolia La Plaine St Denis
3 ^e	Régie + Mise à disposition de bennes	Nicollin St Denis
19 ^e	Régie + Mise à disposition de bennes	SITA Ile de France Pantin
1 ^{er} , 13 ^e et 15 ^e	Privé	Véolia Rungis
4 ^e et 11 ^e sud	Privé	Nicollin St Denis
11 ^e nord et 7 ^e	Privé	Véolia La Plaine St Denis
10 ^e et 18 ^e	Privé	SITA Ile de France Pantin

La collecte du verre

La collecte du verre est assurée par des entreprises privées.

Collecte du verre		Prestataires	Fin du marché
Colonnes (collecte + maintenance)			
Tout Paris		POLYURBAINE	janvier 2011
En porte à porte			
Lot 1	1 ^{er} , 3 ^e , 4 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 20 ^e	SITA	Août 2010
	2 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 13 ^e , 14 ^e	SEPUR	
Lot 2	7 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e	DRAGUI TRANSPORTS	Juillet 2010

Le traitement des déchets

Le traitement des déchets collectés par la Ville de Paris est confié pour la plus grande partie au SYCTOM de l'agglomération parisienne, à l'exception du verre, repris directement par la société Saint-Gobain, et des ferrailles et gravats acheminés directement dans les filières de traitement.

La politique du SYCTOM en matière de traitement des déchets s'articule autour des points suivants : diversifier les modes de valorisation des déchets, diminuer les pollutions, développer le recours aux modes de transport alternatifs et réduire la quantité de déchets à traiter.

Au sein du SYCTOM, le traitement s'appuie sur 3 types d'installations :

Les usines d'incinération

Elles réduisent le tonnage des déchets de 2/3 et produisent, à partir de la combustion, de la vapeur permettant de chauffer l'équivalent de 300 000 logements, et de l'électricité. C'est la valorisation énergétique. Les usines d'incinération du SYCTOM sont situées à Saint Ouen et Ivry Paris XIII. L'usine d'Issy 1 a fonctionné comme en 2006 en unité de transfert provisoire suite à sa fermeture. Les déchets ont été réorientés dans d'autres centres d'incinération ou majoritairement enfouis. Le nouveau centre multifilière « Isséane » a été mis en service en décembre 2007.

Par ailleurs, le SYCTOM a mis en place, depuis 2004, des Commissions locales d'information et de sécurité (CLIS) qui ont pour vocation d'informer annuellement et de façon transparente sur le fonctionnement de ses usines d'incinération (Ivry-sur-Seine et Saint Ouen).

Les centres de tri

Ils reçoivent les déchets triés par les habitants, et les objets encombrants collectés en déchetterie. Ces déchets sont alors séparés par type de matériau et dirigés vers les filières de recyclage. > **C'est la valorisation matière.**

Les centres de tri du SYCTOM se trouvent à Ivry-Paris XIII, Romainville et Nanterre. Le centre de tri d'Isséane doit entrer en fonctionnement en 2008. Le tri des encombrants est réalisé sur le centre du SYCTOM de Saint-Denis. Pou

> RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR FILIÈRE DE TRAITEMENT

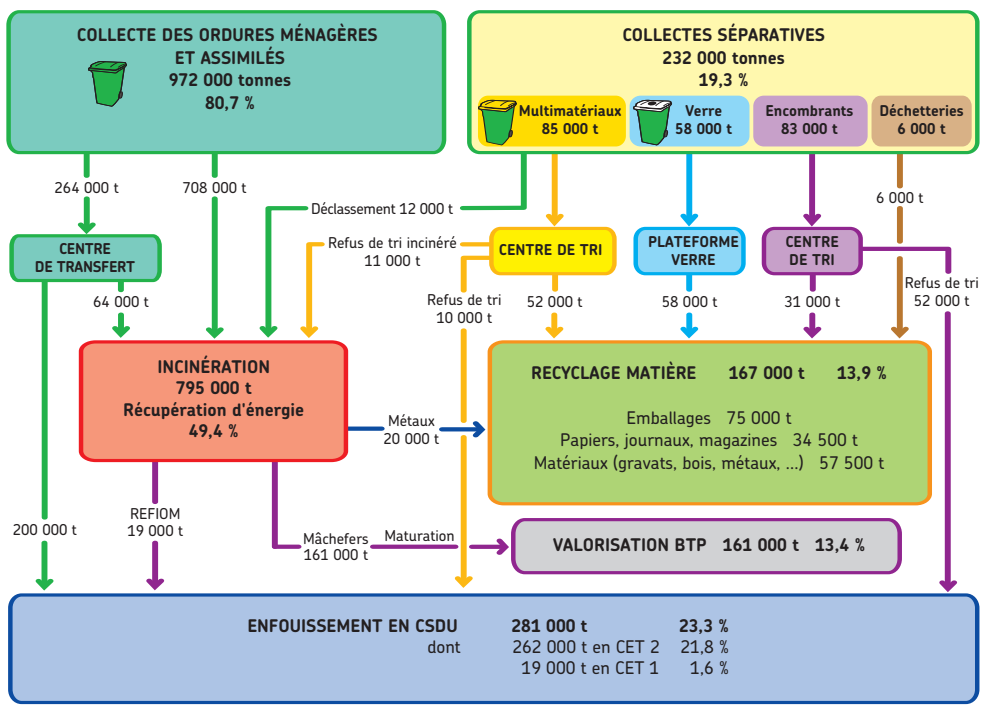
■ RÉPARTITION EN ENTRÉE DE FILIÈRE (AVANT REFUS / DÉCLASSEMENTS)

	2005		2006		2007	
	Paris	SYCTOM	Paris	SYCTOM	Paris	SYCTOM
Tri-recyclage ⁽¹⁾	17,4 %	18,9 %	18,4 %	16,5 %	19,3 %	20,1 %
Incineration ⁽²⁾	79,6 %	73,5 %	61,7 %	60,1 %	64,1 %	54,2 %
Enfouissement	3 %	7,7 %	19,6 %	23,4 %	16,6 %	25,7 %

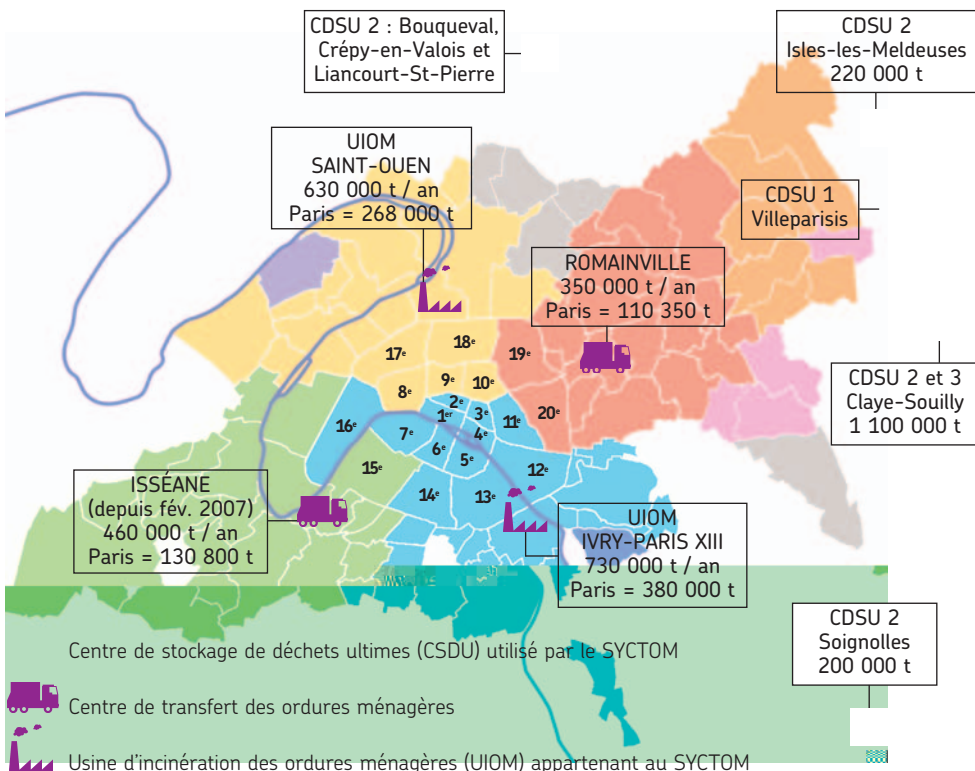
(1) La partie recyclage englobe les collectes séparatives (verre, multimatériaux), les encombrants et les déchetteries faisant l'objet d'une valorisation matière.

Comme pour l'année 2006, l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux a fonctionné en 2007 comme un centre de transfert, ce qui explique le taux élevé de l'enfouissement.

■ SCHÉMA DE TRAITEMENT ET DE DEVENIR DES DÉCHETS PARISIENS



> BASSINS VERSANTS ET LIEUX DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES PARISIENNES



> LES RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION EN 2007 AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Centres d'incinération	Total 2005	Total 2006	Total 2007
Total incinéré	1 929 084 t	1 525 563 t	1 426 694 t
Sous-produits valorisés	3 centres SYCTOM uniquement	3 centres SYCTOM uniquement	3 centres SYCTOM uniquement
Électricité	331 242 MW/h	214 794 MW/h	129 611 MW/h
Vapeur	3 714 209 t	2 377 096 MW/h	2 180 687 MW/h
Mâchefers	425 869 t	315 985 t	278 579 t
Ferrailles	42 176 t	37 325 t	33 126 t
Aluminium	2 543 t	3 163 t	2 039 t
Résidus non valorisés REFIOM (destinés à l'enfouissement en CSDU1)			
Boues d'épuration	41 132 t	34 877 t	33 506 t
Cendres			

* données arrondies

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à EDF. La CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) se procure dans les usines d'incinération, la vapeur correspondant à l'alimentation en chauffage de 300 000 équivalents logements (900 000 t de CO₂).

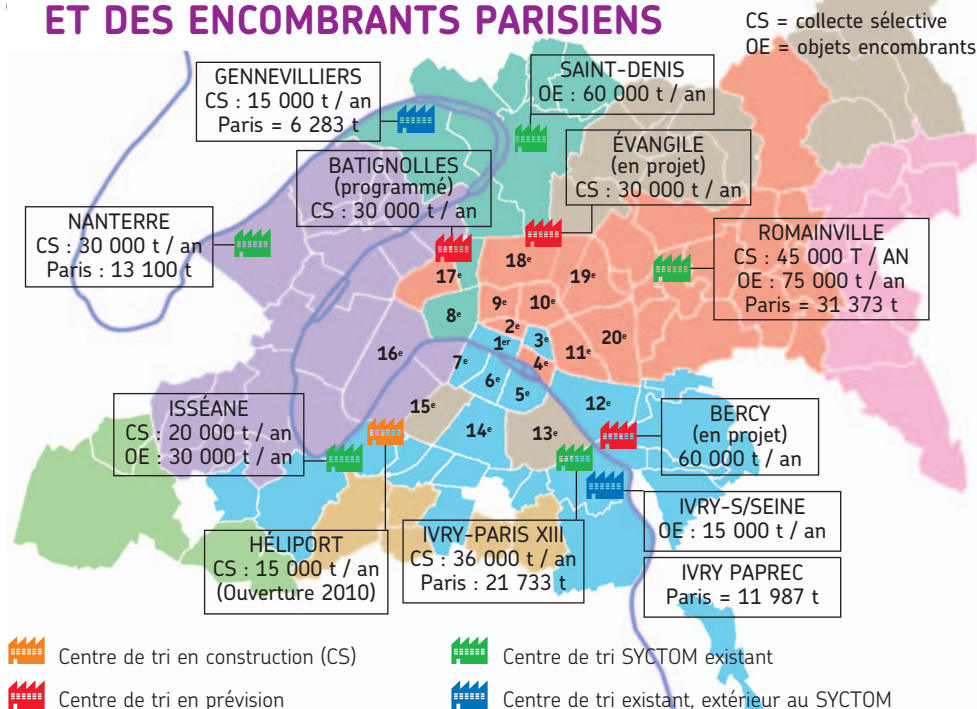
> LES RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2007 AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

	2005	2006	2007
TOTAL des déchets triés livrés au SYCTOM (collectes sélectives)	142 513 t	153 428 t	166 388 t
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	99 607 t (69,9 %)	105 140 t (68,5 %)	118 634 t (71,3 %)
Emballages papiers et cartons	19 148 t	23 097 t	29 118 t
Journaux, magazines	53 894 t	58 789 t	69 051 t
Autres papiers et cartons	15 311 t	12 574 t	8 319 t
Emballages en plastique	7 596 t	7 398 t	8 652 t
Métaux ferreux (acier)	2 101 t	2 114 t	2 163 t
Métaux non ferreux (aluminium)	50 t	74 t	100 t
Briques alimentaires	773 t	736 t	832 t
Petit électroménager	335 t	358 t	399 t
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les CSDU	42 906 t (30,1 %)	48 287 t (31,5 %)	47 753 t (28,7 %)

*données arrondies

Les données de ce tableau ne concernent que les déchets contenus dans le bac jaune. Le verre collecté est, pour sa part, recyclé à 100 %, et les encombrants à 33 %, les résidus étant acheminés en CSDU.

> BASSINS VERSANTS ET LIEUX DE TRAITEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES ENCOMBRANTS PARISIENS



> L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La diversification des modes de traitement

Dans l'objectif de limiter les nuisances générées par l'élimination des déchets, une diversification des modes de traitement est mise en œuvre avec le renforcement de la capacité des centres de tri et le développement de la méthanisation : 4 centres de tri parisiens sont en projet dont un, celui de l'héliport (Paris 15^e), qui ouvrira finalement ses portes en 2010 suite au retard pris en raison des fouilles archéologiques, et 2 centres de méthanisation, d'une capacité globale de 200 000 tonnes, qui devraient être implantés en Seine-Saint-Denis. Le principe de méthanisation s'appuie sur le procédé de dégradation de la matière organique aboutissant à la production d'un biogaz ou méthane qui permet de produire de l'électricité, du biocarburant ou de la chaleur.

Enfin un centre de traitement multifilière devrait être mis en service à Romainville en 2012. Ce centre devrait comprendre une unité de tri des collectes sélectives, une unité de tri/transfert fluvial des encombrants, et une unité de tri/méthanisation.

Le transport alternatif

En 2007, le transport fluvial et le fret organisés par le SYCTOM ont permis d'éviter la circulation de 11 000 camions sur les routes d'Île-de-France. Ce chiffre devrait doubler en 2008.

> ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE

Tonnage envoyé par le SYCTOM en filière de recyclage en 2007	Économies réalisées		
	en matières premières	en CO ₂	et en énergie
2 100 t d'acier	2 975 t de minerai de fer 1 205 t de coke (charbon) 2 291 m ³ d'eau	3 783 t	13 320 MW/h
100 t d'aluminium	226 t de bauxite 901 m ³ d'eau	73 t	2 960 MW/h
8 600 t de plastiques	7 157 m ³ de pétrole 2 102 700 m ³ de gaz naturel 72 085 m ³ d'eau	10 370 t	103 424 MW/h
106 400 t de papier-carton	277 700 t de bois 1 794 900 m ³ d'eau	4 256 t	1 168 449 MW/h
106 128 t de verre	70 044 t de sable 57 300 m ³ d'eau	42 451 t	116 270 MW/h

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-emballages

> REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE EN 2007 DES USINES D'INCINÉRATION DU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Polluants (Concentrations en mg/m ³ à 11 % d'O ₂)	Réglementation UIOM Normes obligatoires depuis le 28/12/05 (1)	Rejets gazeux constatés en 2006							
		Saint-Ouen (2)				Ivry-Paris XIII (3)			
		T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4
Poussières totales	10	4,8 2,1	1,9 1,1	2 1,1	3,2 0,8	< 1	5,3 3,8	14,4 10,6	8,4 4,8
Gaz acides									
Acide chlorhydrique HCl	10	7 2	1,5 1,1	2 1,3	1,9 1,4	9,7 2	3,6 3,5	1,8	1 0,5
Acide fluorhydrique HF	1	< 0,05	0,4 0,3	0,2 0,05	0,11 0,09	0,23 0,06	0,6 0,4	0,11 0,08	0,05
Dioxyde de soufre SO ₂	50	30,6 12,6	15,1 12,4	19,7 11,5	16,6 12,6	33,2 10	19,1 8,2	35,3 28,2	16,9 9
Métaux lourds									
Cadmium (Cd) + Thallium (Tl)	0,05	< 0,01	0,003 0,001	0,011 0,006	0,008 0,007	0,011 0,007	0,005 0,003	0,009 0,008	0,01 0,009
Mercurure	0,05	< 0,01	0,006	0,008 0,007	0,019 0,014	< 0,006	< 0,002	0,007 0,003	< 0,002
Autres (4)	0,50	0,45 0,2	0,089 0,055	0,14 0,13	< 0,27	0,19 0,1	0,1 0,08	0,24 0,17	0,39 0,18
Oxydes d'azote (NO_x=NO+NO₂)	200	59,2 41	56 42	60 43	50 40	96,8 68,8	70 69	67,7 31	59 39
Monoxyde de carbone (CO)	50	26,1 20,5	28 15	28 25	28 22	21,3 11,6	34 20	15 12,3	16 12
Carbone organique (COT)	10	1,4 1	1,4 0,5	1,4 0,07	0,8 0,5	< 1	5,3 4,4	1,3	

(1) Arrêtés du 20/09/02 transcrivant en droit français la directive européenne 2000/76 du 04/12/2000.

(2) Mesures effectuées trimestriellement lors des campagnes réglementaires réalisées par les laboratoires SOCOR air et Norisko. Valeurs ponctuelles mesurées sur chacun des 2 fours.

(3) Il y a 3 fours à Saint-Ouen. Les 2 valeurs indiquées sont celles de celui des 3 fours émettant le plus de rejets et celles du four émettant le moins de rejets.

(4) Antimoine + Arsenic + Chrome + Cobalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Plomb + Vanadium.

Les indicateurs financiers

(Extrait du compte administratif 2007)

> ÉLÉMENTS CLÉS DES DÉPENSES LIÉES À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2007

■ LES PRINCIPAUX POSTES

On distingue :

- Les prestations effectuées par des entreprises sous contrat au titre des missions de collecte qui s'élevaient à : 86,5 M€
- Les principaux prestataires sont :

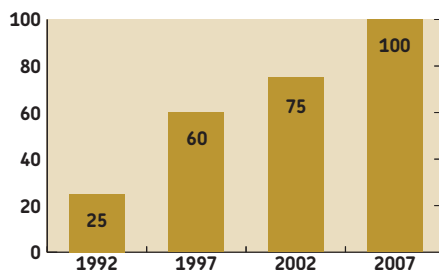
	Total versé en 2007	
Collecte des déchets (ordures ménagères, collecte sélective, corbeilles de rue)	Véolia (ONYX) / Nicollin	40,8 M€
	Suez (SITA)	20,5 M€
	Dragui transports	4 M€
Fourniture et maintenance des bacs	Plastic omnium	7,8 M€
	Citec Environnement	5,2 M€
Gestion des déchèteries et des encombrants	EPES Derichebourg/Polyurbaine	5 M€

- Les charges de personnel affectées aux missions de collecte et de nettoyage (personnel en régie et services supports) : 134,6 M€
- Les charges à caractère général (achats de fournitures, moyens généraux, communication, ...) : 19,5 M€
- La redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne pour le traitement des déchets : 113,5 M€ (107,3 M€ hors collecte sélective + 6,2 M€ de collecte sélective en grande partie remboursée). Elle se décompose en une part « population » d'un montant de 17 M€ calculée sur la base de 6,56 € par habitant majorée de 20 % pour la Ville de Paris et une part « tonnages » s'élevant à 96,5 M€, calculée sur la base de 84,97 € par tonne de déchets traités.

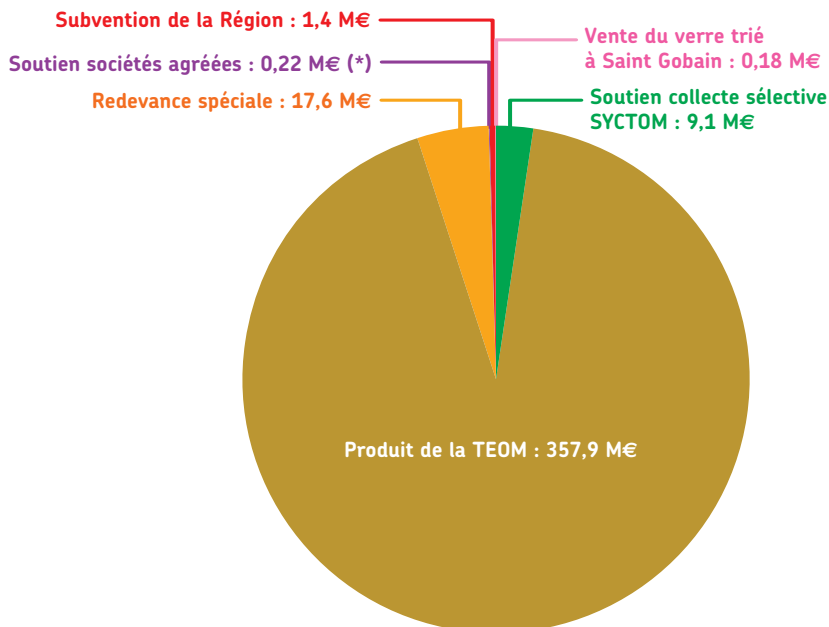
Les charges d'investissements (achat de véhicules, de matériel roulant, constructions, ...) : 10,1 M€

Pour s'adapter à une réglementation de plus en plus exigeante sur les plans sanitaire et environnemental, les coûts de traitement ont régulièrement augmenté au cours de ces quinze dernières années.

Évolution de la redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne (en euros par tonne)



> ÉLÉMENTS CLÉS DE RECETTE LIÉE À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2007



- La Ville de Paris finance le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est calculée à partir de la valeur du foncier non bâti. Par ailleurs, pour les professionnels dont la production de déchets est importante (> à 330 litres/jour), la Ville a mis en place une redevance spéciale proportionnelle au volume de déchets collectés.

En 2007, le produit de la TEOM s'élève à :

357,9 M€

La redevance spéciale (déchets non ménagers) a rapporté :

17,6 M€

Autres recettes perçues par la Ville en 2007 pour la collecte des déchets :




- Soutien versé par les sociétés agréées pour favoriser la collecte et le tri des emballages ménagers. Ils traduisent la responsabilité et la participation des fabricants d'emballages à leur élimination : **0,22 M€**
- Soutien à la collecte sélective versé par le SYCTOM : **3,3 M€**
et remboursement de la redevance collecte sélective : **5,8 M€**
- Recettes industrielles obtenues par la vente du verre trié à Saint Gobain : **0,18 M€**
La baisse importante des recettes perçues par la ville pour la vente du verre provient du fait que ce montant est dorénavant directement perçu par les prestataires de collecte du verre et déduit du montant des marchés.

Subvention accordée par la Région Ile-de-France pour l'achat de bennes au GNV :

1,4 M€

(*) Pour des raisons techniques, le soutien pour 2007 d'Éco-emballages n'apparaît pas. La régularisation sera effectuée en 2008.

■ COÛT BUDGÉTAIRE DES COLLECTES POUR LA VILLE DE PARIS EN 2007

Résultats exprimés en euros TTC par tonne	 Ordures ménagères	 Verre		 Multimatériaux	Objets Encombrants (coût 2005)
		colonnes	GPV et particuliers		
Coût moyen de collecte	105	86	144	178	500
Coût bacs, colonnes ou supports	12	21	10	23	
Coût de traitement par le SYCTOM	100			100	100
Soutien du SYCTOM* à la collecte sélective				-126	
Recette de valorisation du verre		-19	0		
Subvention ADELPHÉ		-4	-4		
Coût total	217	84	150	175	600
Coût moyen par habitant	89	0,4	3,1	6,9	20,7

* Remboursement de la part « tonnages » (80 €/t) plus aide à la collecte sélective.

Les erreurs de tri ont un coût

La présence de déchets non recyclables ou non conformes aux capacités de recyclage dans les bennes peut entraîner la pollution de la totalité de son contenu et son déclasserment par le centre de tri, c'est-à-dire son renvoi vers l'incinération. Au coût de collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement comme ordures ménagères, mais aussi la perte du bénéfice écologique. De plus, ce déclasserment entraîne le non-verserment par le SYCTOM du soutien à la collecte sélective. Cette collecte, à la base moins onéreuse grâce à cette aide du SYCTOM, revêt alors un surcoût de 84 euros par rapport à la collecte des ordures ménagères.

Glossaire

BOUES : résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération.

CENDRES : particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques.

COLLECTE DES DÉCHETS : ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement = collecte en porte-à-porte au domicile des Parisiens + apport volontaire en déchetterie par les particuliers + colonnes à verre + apport en déchetterie des déchets ramassés sur voie publique par les services de propreté.

CSDU : centres de stockage des déchets ultimes. Les déchets qui ne sont ni incinérés ni valorisés sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 2 catégories de CSDU : les CSDU1 pour les déchets spéciaux ou toxiques, les CSDU2 pour les déchets ménagers et assimilés.

DECLASSEMENT DE BENNE : benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant des déchets non recyclables et redirigée vers l'incinération.

DEEE : déchets d'équipements électriques ou électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. DEEE blanc = gros électroménager, DEEE brun = matériel hi-fi et DEEE gris = matériel audiovisuel et informatique.

DNM : déchets non ménagers, assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, artisans et commerçants parisiens et collectés par les services municipaux.

DTQD : déchets toxiques en quantités dispersées. Déchets spéciaux des ménages (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent.

ENCOMBRANTS : les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, gravats, ferraille...

FINES : tous les déchets inférieurs à 2 mm.

GNV : Gaz naturel pour véhicules. Energie qui présente les meilleures performances environnementales du moment car émettant moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène.

GPV : Gros producteurs de verre, en majorité les métiers de la restauration.

MÉTHANISATION : procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM : Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en bacs jaunes.

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OM : ordures ménagères ou déchets des ménages et collectés dans les bacs verts.

Porte-à-porte (collecte en) : collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs vert, jaune et blanc, des DNM, des encombrants des particuliers.

REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont les cendres et les boues.

RESSOURCERIE : Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se défaire (électroménager, meubles, livres, produits techniques, ...) et auxquels la « ressourcerie » va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en recyclant.



MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

MISSION COMMUNICATION

2 rue Beaubourg - 75004 Paris

Toute l'info sur la ville !



Le 3975